

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du Pôle Territorial  
des HAUTES TERRES D'OC**

Comité syndical du 7 mai 2026

|  |  |
|--|--|
| <b>Nombre de membres :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• En exercice : 18</li><li>• Qui ont pris part à la délibération : 17</li></ul> | L'an deux mille vingt-six, le sept mai, à dix heures, le Comité Syndical du Pôle Territorial des Hautes Terres d'Oc, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Brassac (27 Avenue du Sidobre).  |
| <b>Date de convocation :</b><br>21 avril 2026  | <b>Etaients présents :</b><br>Pour la C/C Sidobre Vals et Plateaux : Christine BERNOT, Patrick CHAPEAU, Gilles COMBES, Didier GAVALDA, Jean-Claude GUIRAUD, Brigitte PAILHE-FERNANDEZ, Michel PERALES (représente Françoise PONS), Alain RICARD et Astrid SEGUIER.<br>Pour la C/C du Haut-Languedoc : Alain BARTHES (représente Robert BOUSQUET), Alain CABROL, André CABROL, Pierre ESCANDE, Jacqueline GRANIER, Gorette RAYNAUD, Jim RONEZ et Daniel VIDAL.<br><b>Absents excusés :</b> Françoise PONS, représentée par Michel PERALES & Robert BOUSQUET, représenté par Alain BARTHES.<br><b>Brigitte PAILHE-FERNANDEZ a été désignée secrétaire de séance.</b> |

[Délibération N° 2026-17 – Désignation des membres du comité de programmation LEADER \(collège public, PETR Hautes Terres d'Oc\)](#)

**Considérant que** la candidature au Programme LEADER pour la période 2023-2027 a été déposée conjointement par le PETR des Hautes Terres d'Oc et le Parc naturel régional du Haut Languedoc, et que le PETR est la structure porteuse du GAL (qui gère le Comité de Programmation),

**Considérant que** le Comité de Programmation LEADER est composé de deux collèges : public et privé,

**Considérant que** la Région en tant qu'Autorité de Gestion demande la mise en place de membres suppléants,

Le Président propose la répartition du nombre de sièges suivants :

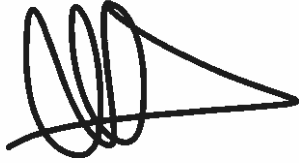
- Collège Public :
  - PETR (CCHL et CCSVP) : 8 titulaires / 8 suppléants
  - CCTMN : 3 titulaires / 3 suppléants
  - PNRHL (pour les communes rurales de l'agglomération Castres-Mazamet) : 2 titulaires / 2 suppléants
- Collège Privé :
  - 13 membres titulaires
  - 13 membres délégués

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- Approuve la proposition de Monsieur le Président, concernant la répartition des membres du Comité de Programmation LEADER
- Autorise Monsieur le Président à signer et à réaliser tous actes afférents

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Brassac, le 7 mai 2026.

Le Président,  
Daniel VIDAL



Le Secrétaire de séance,  
Brigitte PAILHE-FERNANDEZ

